

CAUSAPSCAL

Avis public du scrutin

Municipalité de Causapscal

Date du scrutin 2023-07-30

District 6

Par cet avis public, Laval Robichaud, président d'élection, annonce les éléments suivants aux électrices et aux électeurs inscrits sur la liste électorale municipale que :

1. Un scrutin sera tenu;
2. Les personnes candidates pour le poste ci-après mentionnés sont :
Poste de conseiller – district 6
 - Boulianne, Rodrigue
 - Lepage, Corinne
3. Vous pourrez exercer votre droit de vote en vous présentant au bureau de vote qui vous sera assigné, aux dates, aux heures, aux lieux et en vertu des sections de vote suivants:

Jour du scrutin : **Dimanche 30 juillet 2023, de 10 h à 20 h**
District 6 : Hôtel de ville, 1 rue Saint-Jacques Nord

Jour de vote par anticipation : **Dimanche 23 juillet 2023, de 12 h à 20 h**
District 6 : Hôtel de ville, 1 rue Saint-Jacques Nord

4. Vous pouvez assister au recensement des votes qui sera effectué le 30 juillet 2023 à 20 h 45 à l'adresse suivante : Hôtel de ville, 1 rue Saint-Jacques Nord
5. Vous pouvez joindre le président d'élection à l'adresse et au numéro de téléphone ci-dessous.

Président d'élection

Hôtel de ville, 1 rue Saint-Jacques Nord, Causapscal, Québec G0J 1J0
Téléphone : 418-756-3444 poste 1306

Donné à Causapscal, le 12 juillet 2023

Laval Robichaud, président d'élection



Défi fleuri

Le *défi fleuri* est de retour ! Cette année encore, l'objectif reste d'encourager les résidents à embellir et verdir leur milieu.

Pour l'occasion, aucune inscription n'est requise. Les aménagements donnant sur la rue et visibles par les passants seront examinés. Et fin août, des prix en argent seront remis à 4 gagnants dans 3 catégories :



Balcon : 1 prix de 100 \$



Résidence : 2 prix de 100 \$



Entreprise : 1 prix de 100 \$

Lors du dévoilement des résultats de classification 2022 des Fleurons du Québec, la ville par sa devise « s'est distinguée » en récoltant quatre fleurons ! Le défi est lancé pour cinq en 2024 !



MÉCANICIEN/MÉCANICIENNE DE MACHINES FIXES, CLASSE 4

Poste régulier, temps plein

SOMMAIRE DE LA FONCTION

Mécanicien de machine fixe, entretien mécanique des bâtiments, journalier, tout autre tâche.

Sous la supervision du supérieur immédiat, le titulaire du poste sera responsable d'assurer le bon fonctionnement des installations de chauffage à la biomasse, de réfrigération, de ventilation, de climatisation, de l'ensemble des immeubles de la municipalité. Il aura à effectuer la réfection, la réparation et l'entretien simple des bâtiments, ne nécessitant pas de connaissances spécialisées. Peut agir comme inspecteur municipal.

Le salaire est selon la convention collective en place et est établi sur une base de 40 heures/semaine. Possibilité que le poste soit saisonnier.

QUALIFICATION ET EXIGENCES

- Détenir un certificat de qualification de mécanicien de machines fixes classe 4;
- 5 années d'expérience dans un poste similaire;
- Faire preuve de disponibilité pour intervenir en tout temps;
- Être résident de la Ville de Causapscal, un atout;
- Être mobile, détenir un permis de conduire classe 5 et plus, un atout;
- Attestation du cours en santé sécurité générale sur les chantiers de construction (ASP);
- Être en bonne santé physique, ne pas souffrir d'allergie, avoir une bonne vision et une bonne ouïe;
- Capacité à faire fonctionner des systèmes de commande automatisés et/ou informatisés;
- Capacité d'analyser et enregistrer les relevés des instruments et les défauts;
- Capacité à monter et rédiger des livres de procédures;
- Capacité à travailler seul ou en équipe;
- Capacité à travailler dans des endroits chauds, humides, bruyants, poussiéreux et étroits;
- Minutie, précision et souci du travail bien fait, autonomie et débrouillardise.

Toute personne intéressée par ce poste doit faire parvenir sa candidature **avant le 7 août 2023** l'adresse ci-dessous :

Ville de Causapscal
Poste de mécanicien/mécanicienne de machines fixes
1, rue St-Jacques Nord
Causapscal (Québec) G0J 1J0
Administration@causapscal.quebec

Nous respectons le principe d'équité en emploi, seules les personnes ayant été sélectionnées seront contactées.

ENTRETIEN DES ÉGOUT\$\$\$

Portez attention aux matières à disposer dans les égouts sanitaires. Dernièrement, un bouchon de serviettes hygiéniques a obstrué la conduite d'égout, ce qui nous a forcé à intervenir avec un nettoyage haute pression des conduits qui a causé des débordements dans plusieurs maisons.

Pour faire face à cette problématique, la Municipalité doit engager une firme spécialisée pour faire effectuer un lavage complet des stations, et décontaminer le tout, **ce qui est très coûteux à long terme pour les contribuables.**

Voici une liste de déchets communs qui se retrouvent dans les égouts et qui **NE DOIVENT PAS** être disposés dans les toilettes :

Lingettes
Coton-tige
Produits de latex
Médicaments
Matières grasses et huiles
Tampons et Serviettes hygiéniques

Hormis l'**urine, les selles et le papier toilette**, la toilette n'a pas la vocation de recevoir d'autres déchets. Les canalisations et les stations d'épuration ne sont pas conçues pour traiter tous les déchets que nous venons de citer et dont la liste n'est pas exhaustive. Il convient de respecter les consignes de tri et de jeter ces déchets dans des poubelles adaptées.

* Le système anti-retour (clapet) des égouts évite de nombreux dommages et désagréments.

* Lorsque la voirie effectue des travaux sur le système d'aqueduc et d'égout, le secteur concerné est avisé par une sirène particulière, celle-ci indique le début des travaux dans l'heure qui suit.